

1 L'entreprise camerounaise face aux financements octroyés par les  
2 Institutions internationales et les États étrangers\*

3 Francis Womdjou

4 *Received: 13 November 2020 Accepted: 3 December 2020 Published: 15 December 2020*

5 

---

  
6 **Abstract**

7 One can observe that inside States around the world, the meetings between enterprises,  
8 international institutions and foreign States become the occasion to conclude partnership aims  
9 to develop and to give international recognition to local enterprises. By doing so,  
10 Cameroonian enterprises may stand before financial sources coming from international  
11 institutions and foreign States. In fact, this situation let come in light a major opposition  
12 between communication and economic cooperation. In other words, is the meeting between  
13 enterprises an occasion to prepare an event with international institutions and foreign States  
14 or is this meeting an occasion to put in place mechanisms in favor of economic cooperation to  
15 ease the development of cameroonian enterprises?

16 

---

  
17 **Index terms**—

18 the meetings between enterprises, international institutions and foreign States become the occasion to conclude  
19 partnership aims to develop and to give international recognition to local enterprises. By doing so, Cameroonian  
20 enterprises may stand before financial sources coming from international institutions and foreign States. In  
21 fact, this situation let come in light a major opposition between communication and economic cooperation. In  
22 other words, is the meeting between enterprises an occasion to prepare an event with international institutions  
23 and foreign States or is this meeting an occasion to put in place mechanisms in favor of economic cooperation  
24 to ease the development of cameroonian enterprises? \*Cette proposition a pour base le Projet de recherche  
25 doctorale de l'auteur, ainsi que de son sous-Projet doctoral "Argument public de l'entreprise camerounaise: la  
26 transparence". En Annexe de l'article, il est proposé une présentation schématique du Calendrier budgétaire  
27 de l'État au Cameroun. \*\*Titulaire d'une thèse rétrospective (2011) et prospective (2013) en droit, l'auteur  
28 a effectué, grâce à une Bourse de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), un Master en Droit de  
29 la coopération économique et affaires internationales à l'Université nationale du Vietnam, puis un stage à  
30 l'ambassade du Cameroun en Chine. Grâce au diplôme de Master délivré par l'Université Toulouse 1 Le Capitole,  
31 il a engagé une formation doctorale à la Faculté de droit de l'Université Laval. Il y détient une thèse, rétrospective  
32 et prospective, en droit. francis.womdjou@gmail.com; franciswomdjou@yahoo.fr; franciswomdjou@hotmail.com  
33 Introduction es rencontres entre les entreprises se présentent de plus en plus comme des occasions pour celles-ci  
34 de nouer des contacts et d'échanger avec des institutions Internationales et les États étrangers. Comme prétexte  
35 à ces rencontres, il est mis en avant le besoin pour les entreprises de promouvoir leurs activités en se donnant plus  
36 de visibilité tant en interne qu'au niveau régional et international. Il peut aussi être question pour les entreprises  
37 d'espérer trouver des solutions aux problèmes qui se posent à leurs activités tant au niveau de la production, de  
38 la transformation ou encore de la distribution. Face à cette situation, en matière de commerce et d'industrie, des  
39 mutations sont observées, principalement au niveau de l'Union Africaine. Tout récemment, le Commissaire de  
40 l'Union africaine au Commerce et à l'Industrie, en lançant la Semaine africaine de l'industrialisation 1, a attiré  
41 l'attention sur un changement de paradigme en cours sur le continent en mettant en avant le concept de chaînes  
42 de valeur 2 1 La Semaine de l'industrialisation de l'Afrique était lancée sous le thème : "Promoting Regional  
43 Value Chains in Africa: A Pathway for Accelerating Africa's Structural Transformation, Industrialization and  
44 Pharmaceutical Production", Addis Abeba, 21 novembre 2008, . Rendant compte des propos de ce haut  
45 responsable de l'Union africaine, monsieur Albert Muchanga, la Note d'information publiée à cet effet, pour  
46 rendre compte de ses propos, indique: "He pointed out that one key reason why the early efforts at promoting

## L'entreprise camerounaise face aux financements octroyés par les Institutions internationales et les États étrangers\*

47 industrialization just after the independence of most African countries failed, was that there was more © 2020  
48 Global Journals focus on import substitution industrialization anchored on importation of raw materials in  
49 many countries instead of export led industrialization. The Commissioner recalled the theme of the forum and  
50 explained that the paradigm is shifting as Africa is now focused on the development of regional value chains  
51 that will supply a larger market space under the African Continental Free Trade Area (AfCFTA), in addition to  
52 using the regional value chains to more competitively link Africa to global value chains. He echoed the fact that  
53 through the development of regional value chains, industrialists will engage in cross border production of final and  
54 intermediate products to exploit large economies of scale offered by the AfCFTA 3 ". Ce qu'il faut relever dans  
55 le compte-rendu des propos du Commissaire de l'Union africaine, en plus du changement du paradigme, c'est  
56 la récurrence à l'usage des mots industrialisation, importation, exportation ainsi que la référence aux matières  
57 premières. Avec le changement de paradigme évoqué, il s'agit de produire pour exporter en saisissant l'opportunité  
58 de l'entrée prochaine annoncée de la zone de libre échange continentale africaine notamment la récente adoption  
59 par l'Union africaine 4 (UA) d'un Accord portant création d'une zone de libre-échange continentale africaine le  
60 21 mars 2018 à Kigali au Rwanda. Et pour marquer les changements à venir, cela commence par la dénomination  
61 des activités de promotion de la production de l'entreprise africaine. En d'autres termes, cela se traduit par  
62 le "glissement" ou mieux le passage de la Journée à la Semaine. Et c'est vers la Chine qu'il faut se tourner  
63 pour apprécier l'ampleur des mutations en cours. En Chine, en effet, il est devenu une tradition pour le corps  
64 diplomatique africain accrédité à Beijing d'organiser une Journée 5 3

65 The African Union Commission launches the first Africa Industrialization Week to Promote Regional Value  
66 Chains Development in Africa, de l'Afrique pour commémorer la naissance de l'Organisation de l'Unité Africaine  
67 (OUA), institution qui [https://au.int/en/pressreleases/20181121/african-unioncommission-launches-first-africa-](https://au.int/en/pressreleases/20181121/african-unioncommission-launches-first-africa-industrialization-week-promote)  
68 [industrialization-week-promote](https://au.int/en/pressreleases/20181121/african-unioncommission-launches-first-africa-industrialization-week-promote) (accès le 21 février 2019). La Dépêche de l'Agence de presse Xinhua propose  
69 une version traduite en français de ces propos: "Une des raisons essentielles pour lesquelles ont échoué  
70 les premiers efforts pour promouvoir l'industrialisation, juste après l'indépendance de la plupart des pays  
71 africains, était le fait que l'accent était mis davantage sur une industrialisation de substitution des importations,  
72 ancrée sur les matières premières dans beaucoup de pays, plutôt que sur une industrialisation tournée vers  
73 l'exportation (...) ce paradigme évolue car l'Afrique se concentre aujourd'hui davantage sur le développement  
74 de chaînes de valeur régionales qui approvisionneront un plus vaste marché dans le cadre de la zone de  
75 libre-échange continentale (ZLEC) africaine, et utilise nos chaînes de valeur régionales pour relier de manière  
76 plus compétitive l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales" 4 Le texte de l'Accord est disponible sur le site  
77 web de l'Union africaine, [https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated\\_text\\_on\\_cfta\\_-\\_](https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf)  
78 [fr.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf) (accès le 11 décembre 2019) ?? Le corps diplomatique africain en Chine célèbre la Journée de l'Afrique,  
79 [http://french.xinhuanet.com/2018-05/26/c\\_137208439.htm](http://french.xinhuanet.com/2018-05/26/c_137208439.htm) (accès le 21 février 2019) deviendra par la suite, par  
80 changement de dénomination, Union africaine (UA). S'appuyant donc sur l'usage de mot Journée en Chine, des  
81 communicateurs événementiels ont tenté de donner un autre sens aux Journées africaines en Chine. C'est dans  
82 cette perspective qu'il convient de ranger des initiatives comme celles des Journées Économiques Industrielles  
83 et Commerciales de l'Afrique en Chine, sans lendemain palpable! Il s'agissait, en fait, de projet de rencontres  
84 événementiels, montés par des communicateurs, visant à faciliter le déplacement d'entreprises camerounaises,  
85 en particulier, et africaines en général vers la Chine. Mais la récente organisation par la Chine de la China  
86 International Import Expo 6 Au Cameroun, il se tient, à intervalle presque régulier (CIIE), c'est-à-dire une  
87 rencontre avec les entreprises des pays vers lesquels la Chine se tourne pour ses importations, est venu doucher à  
88 froid les ambitions des promoteurs des Journées économiques, industrielles et commerciales de l'Afrique en Chine.  
89 Or, le paradigme annoncé en faveur des chaînes de valeur, suggère de ne plus faire référence à la dénomination  
90 des Journées mais de Semaine.

91 En réalité, ce qui semble en opposition ici c'est l'événementiel en matière de communication et la coopération  
92 économique. En d'autres termes, la rencontre entre plusieurs entreprises place-t-elle celles-ci en présence d'un  
93 événement en préparation par les Institutions Internationales et les États étrangers ou prépare-t-elle celles-ci à  
94 entrer en coopération économique pour le développement de l'entreprise camerounaise ? 7 , un Salon international  
95 de l'entreprise, de la PME et du partenariat de Yaoundé 8 , plus connu comme étant le Salon Promote. Ce qu'il  
96 faut noter, de prime abord, c'est la périodicité de la tenue de ce Salon. Depuis son lancement en 2002, il  
97 se tient tous les trois ans. Ce fut ainsi le cas jusqu'en 2017. Cette périodicité a été revue à deux ans avec  
98 l'organisation en 2019 de la 7ème édition de ce Salon. Le thème central de cette édition est fort évocateur, en  
99 laissant interrogateur sur l'objectif réel poursuivi par les organisateurs: placer l'entreprise camerounaise devant  
100 les Institutions Internationales et les États étrangers? Le thème, en lui-même, se décline comme suit: "Climat  
101 des affaires et développement durable 9

102 6 China International Import Expo (CIIE), ". De l'argumentaire qui y est proposé, il se dégage un besoin  
103 exprimé de changement, allant dans le sens de l'institutionnel et du juridique : "Sous ce thème, toutes les parties  
104 prenantes <https://www.ciie.org/zh/en/> (accès le 21 février 2019) 7 L'initiative est à sa 7ème édition en 2019,  
105 après celles de 2002, 2005, 2008, 2011, 2014, 2017 et sont invitées à jouer chacune sa partition dans PROMOTE  
106 par la promotion de l'amélioration du cadre réglementaire, législatif et institutionnel de nature à créer un climat  
107 propice aux investissements et à l'initiative privée, la stimulation de l'innovation, la diversification économique  
108 passant des secteurs traditionnels à des produits et services à plus haute valeur ajoutée, l'amélioration de la  
109 compétitivité et l'évolution vers des économies fondées sur les services et la connaissance, la création de marchés

110 plus intégrés pour améliorer la taille des marchés nationaux, une nouvelle dynamique de coopération Sud-Sud  
111 et Sud-Nord 10 ». Depuis 2002, l'entreprise camerounaise participe à ce Salon sous différentes thématiques  
112 11 , et d'ailleurs, les articles de presse produits à cet effet montre une satisfaction plus ou moins affirmées  
113 des entreprises qui y prennent part. Pour l'édition 2019, un Guide du visiteur a été publié. Ce Guide du  
114 visiteur présente l'articulation des sous-thématiques qui accompagnent le déroulement du Salon pendant plus  
115 de huit jours. En face de l'entreprise camerounaise, pour la grande majorité, il se présente à l'examen que la  
116 thématique générale ainsi que les sous-thèmes permettent de placer devant celle-ci des Institutions Internationales  
117 comme le Programme des Nations Unies pour le Développement 12 10 Ibidem. Le début de l'argumentaire  
118 est assez explicite sur la volonté de changement: "l'engouement et l'engagement des entreprises étrangères et  
119 des institutions internationales justifient d'édition en édition le label « international » de cette manifestation,  
120 véritable laboratoire où les parties prenantes venant de plus de 30 pays du monde sont confrontées à l'exigence de  
121 la compétitivité, visa pour l'accès aux marchés internationaux, et au défi de la mondialisation. Pour s'arrimer à  
122 la situation internationale changeante, PROMOTE se réinvente en un centre de réflexions et se positionne sur le  
123 thème « Climat des affaires et développement durable" (PNUD) qui assure la coordination du système des Nations  
124 Unies à l'intérieur d'un pays comme le Cameroun et l'Union ??008), "le développement rural, le compagnonnage  
125 et la sous-traitance, les modalités de partenariat entre les secteurs public et privé, la problématique éditoriale  
126 en Afrique?" , <http://www.cameroon-info.net/article/salon-de-lentreprisepromote-2008-sur-les-startings-blocks-116367.html>) (accès le 22 février 2019) Thématique de la sixième édition de Promote (2017), "Le savoir faire n'est  
127 rien sans le faire savoir", [https://africabusinessinsider.news/2016/08/17/promote-2017-6emesalon-international-](https://africabusinessinsider.news/2016/08/17/promote-2017-6emesalon-international-de-lentreprise-de-la-pme-et-du-partenariat-deyaounde-yaounde-cameroun-)  
128 [de-lentreprise-de-la-pme-et-du-partenariat-deyaounde-yaounde-cameroun-](https://africabusinessinsider.news/2016/08/17/promote-2017-6emesalon-international-de-lentreprise-de-la-pme-et-du-partenariat-deyaounde-yaounde-cameroun-) (1.1). Et, en toute logique juridique,  
129 après la loi, c'est le décret qui peut être celui du Président de la République ou celui du Premier Ministre. En  
130 matière financière, la recherche s'oriente le plus vers le décret présidentiel habilitant un ministre ou ratifiant une  
131 habilitation. Il peut donc s'agir d'un décret pris au profit d'une entreprise. La loi et le décret (1.2) peuvent  
132 se lire comme des sources indiquant le financement de l'entreprise. À ces deux sources, il convient de réserver  
133 quelques développements sur l'ordonnance du président de la République susceptible d'intéresser directement ou  
134 indirectement le financement de l'entreprise (1.3).

## 136 1 La loi

137 La loi des finances de l'État pour l'année organise le budget de la Nation en prévoyant les recettes d'une part, et  
138 d'autre part les dépenses. Sur ces deux points, l'examen de la loi de finances pour l'année 2018 et pour l'année  
139 2019 permet de découvrir cet instrument comme source du financement de l'entreprise. Cela se constate au  
140 niveau des prévisions des recettes et des dépenses.

## 141 2 La prévision des recettes

142 La loi des finances pour l'exercice 2018 prévoit un chapitre cinquième sur les emprunts et la trésorerie de l'État.  
143 À cet effet, le Gouvernement est autorisé à négocier et éventuellement à conclure au cours de l'exercice 2018, à des  
144 conditions sauvegardant les intérêts financiers de l'État, ainsi que sa souveraineté économique et politique, des  
145 emprunt concessionnels de 150 milliards de francs CFA et des emprunts non concessionnels de 436 milliards de  
146 francs CFA (article 15). La loi des finances pour l'exercice 2019 porte ce montant à 500 milliards de francs CFA  
147 (article 57). Il peut s'agir des négociations soit avec les institutions internationales, soit avec les États étrangers.  
148 Il peut aussi s'agir de négociation avec les grandes entreprises privées ou multinationales. En plus de l'autorisation  
149 de négocier et de conclure, le Gouvernement est habilité à recourir à l'émission des titres publics notamment les  
150 obligations du Trésor pour des besoins de financement des projets de développement pour un montant maximum  
151 de 260 milliards de francs CFA (article 16). Cette disposition de la loi des finances interpelle en premier lieu les  
152 institutions internationales en charge du développement, ainsi que les États étrangers intervenant dans le soutien  
153 aux actions de développement proposées par l'État du Cameroun.

154 Les crédits, éventuels, en faveur de l'entreprise doivent être recherchés dans les programmes, objectifs et  
155 indicateurs des crédits du budget. Dans la loi des finances de 2018 et de 2019, ces données sont indiquées sous  
156 forme de tableaux.

157 Il convient d'abord de porter l'attention sur les prévisions de dépenses du ministère des petites et Que ce soit  
158 en 2018 ou en 2019, l'objectif à atteindre pour le programme de promotion de l'initiative privée et amélioration  
159 de la compétitivité des PME reste identique, à savoir "densifier et garantir la compétitivité du tissu des PME  
160 camerounaises" avec comme indicateurs "proportion des PME accompagnées au processus de mise à niveau" (la loi  
161 de finances de 2018 ne parle que de proportion des PME mise à niveau), "taux d'accroissement du chiffre d'affaires  
162 des PME mises à niveau". Les crédits alloués à cette dépense s'élève 5 358 715 de francs CFA (Cinq milliards  
163 trois cent cinquante huit millions sept cent quinze francs CFA). Ce qui est une augmentation en comparaison à  
164 la dotation de 2018 qui s'élevait à 3 466 761 francs CFA (trois milliards quatre cent soixante six millions sept  
165 cent soixante un francs CFA).

166 Il convient aussi de porter l'attention sur les prévisions de dépenses du ministère de l'emploi et de la formation  
167 professionnelle. Dans ce ministère, il est prévu trois (03) programmes, à savoir: ? Promotion de l'emploi décent;  
168 ? Développement de la formation professionnelle: ? Gouvernance et appui institutionnel dans le soussecteur  
169 emploi et formation professionnelle.

170 En ce qui concerne le programme "promotion de l'emploi décent", l'objectif est de "promouvoir l'emploi décent  
171 pour la population active". Et l'indicateur du programme est le "nombre d'emploi créés et recensés par an". Ce  
172 programme bénéficie d'une dotation budgétaire en 2019 de l'ordre de 2 611 540 francs CFA (deux milliards six  
173 cent onze millions cinq cent quarante francs CFA) en hausse par rapport à la dotation de 2018 (1 842 007).  
174 Pour ce qui concerne le programme "développement de la formation professionnelle", l'objectif vise à "accroître  
175 l'employabilité de la population active en adéquation avec les besoins du système productif". Et l'indicateur  
176 du programme est "nombre d'apprenants encadrés dans le cadre d'une formation professionnelle". La dotation  
177 budgétaire allouée à ce programme en 2019 connaît une baisse par rapport à celle de 2018. La nouvelle dotation  
178 de crédit s'élève à 13 166 122 francs CFA (treize milliards cent soixante six millions cent vingt deux francs CFA)  
179 contre 14 557 764 francs CFA (quatorze milliards cinq cent cinquante sept millions sept cent soixante quatre  
180 francs CFA) en 2018.

181 Quant au ministère du travail et de la sécurité sociale, il dispose de trois (03) programmes en lien directe avec  
182 le travailleur et l'employeur. Les programmes de ce ministère sont les suivants: ? Promotion de la sécurité sociale  
183 pour le plus grand nombre; ? Amélioration de la protection du travail; ? Gouvernance et appui institutionnel du  
184 sous-secteur travail et sécurité sociale. L'objectif du programme "promotion de la sécurité sociale pour le plus  
185 grand nombre" est "d'améliorer la couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au  
186 Cameroun". Et comme indicateur du programme c'est la "proportion active de la population intégrée dans le  
187 système de sécurité sociale". Pour ce qui est du programme "amélioration de la protection du travail", l'objectif  
188 poursuivi est de "promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activité. L'indicateur du programme se  
189 décline comme suit: "proportion des travailleurs dont les entreprises appliquent les principes du travail décent".  
190 La dotation budgétaire allouée à ce programme s'élève à 1 999 920 francs CFA (un milliard neuf cent quatre  
191 vingt dix neuf millions neuf cent vingt francs CFA), en hausse par rapport au crédit prévu en 2018 qui s'élevait  
192 à 1 773 356 francs CFA (un milliard sept cent soixante treize millions trois cent cinquante six francs CFA).

193 Il est donc possible de constater que la loi, notamment la loi des finances camerounaise, octroie des financements  
194 au profit de la promotion de l'entreprise en général, et en particulier au profit des Petites et Moyennes Entreprises  
195 (PME). C'est donc dire que face aux financements octroyés ou à octroyer par les institutions internationales ou les  
196 États étrangers, et intégrés dans le budget de l'État, des crédits peuvent être dégagés en faveur du financement  
197 de l'entreprise. C'est donc dire que la source du financement de l'entreprise peut être légale: la loi servant à  
198 accueillir les financement octroyés ou à octroyer par les institutions internationales ou les États étrangers. Et les  
199 principaux ministères dont les programmes permettent de recevoir et de redistribuer ces financements sont, entre  
200 autres, le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, le ministère du travail et de la sécurité sociale,  
201 le ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat. Le ministère des finances,  
202 ainsi que celui de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire n'interviennent généralement  
203 dans le processus que lorsqu'il s'agit d'acter sur la base d'un décret présidentiel d'habilitation. Ainsi, la loi et  
204 le décret présidentiel d'habilitation en matière financière permettent de constater que, sur le plan formel, des  
205 crédits de financement sont prévus. Le régime financier 22 est clairement connu. Mais entre la prévision et la  
206 réalisation effective c'est-à-dire les décaissements effectifs, eu égard aux exigences de transparence et de bonne  
207 gouvernance ??? , la réalité est souvent toute autre. Cette réalité tient d'abord au calendrier 24 budgétaire  
208 de l'État dont la mise en oeuvre peut, ensuite, nécessiter et déboucher sur l'adoption d'une ordonnance. En  
209 fait, il semble que l'entreprise soit amenée à recourir à la négociation soit directement, soit par l'intermédiaires  
210 des structures mises en place. Le Ministre des Finances est autorisé à prendre toutes les actions requises et  
211 à signer tous documents en vue de la cession de gré à gré à la société Africa50, de 50% des actions détenues  
212 par la République du Cameroun dans le capital de la société Nachtigal Hydro Power Company pour un prix  
213 déterminable maximum de 6 000 000 (six millions) d'euros 27 ". L'ordonnance apparaît ainsi comme une source  
214 intermédiaire de financement de l'entreprise entre la loi et le décret. Comme le décret, l'ordonnance est une  
215 prérogative constitutionnelle du président de la république au même titre que le décret; à la différence du décret,  
216 l'ordonnance prise en modification et en complément de la loi de finances continue ou cesse de produire d'effet  
217 légal selon que le Parlement n'a pas refusé ou refuse de l'accepter.

218 En réalité, l'objectif de l'ordonnance est de faciliter les autorisations d'engagement et de paiement, en modifiant  
219 et en complétant la loi de finances.

220 Ce qu'il convient de dire de prime abord c'est que l'ordonnance du 29 mai 2019 modifie et complète les  
221 dispositions des articles 51, 52, 53, 54, 56, 59

### 3 ( ) B

222 Pour ce qui est des crédits ouverts au budget général en ce qui concerne les politiques publiques et les dispositions  
223 spéciales, l'ordonnance prévoit les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts  
224 sur les programmes concourant à la réalisation des objectifs assortis d'indicateurs. Ces autorisations et ouvertures  
225 d'engagement et de paiement devrait donc faciliter la négociation du financement de l'entreprise au bénéfice de  
226 celle-ci prévu dans la loi de finances.  
227

228 Face au financement octroyés ou à octroyer par les institutions internationales ou les États étrangers,  
229 l'entreprise camerounaise déploie la stratégie de la négociation pour argumenter en faveur de la prise en charge  
230 financière de ses projets. Il a été observé que l'entreprise camerounaise déploie sa stratégie de négociation en  
231 direction de l'État, sur la base d'un partenariat public-privé, en faisant référence à l'octroie de financement par

232 la France. En réaction, l'État mobilise sa posture d'établissement public pour négocier le financement octroyé  
233 ou à octroyer, quitte à le redistribuer à l'entreprise camerounaise, public comme privé, sans véritable distinction  
234 sous le couvert de la mise à niveau de l'entreprise. C'est donc dire qu'il existe un cadre pour la négociation  
235 du financement de l'entreprise (2.1). Il s'agit du partenariat public-privé qui, dans l'objectif des parties, peut  
236 représenter l'activité permanente de mise à jour de l'entreprise en tenant compte de l'évolution scientifique et  
237 technique(2.2) .

238 Il existe, sur le site web du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat (CARPA) une  
239 compilation de textes juridiques 28 proposée comme étant le cadre juridique des contrats de partenariat au  
240 Cameroun. Cependant, dans une interview qu'il a récemment donné dans les colonnes du quotidien Cameroon  
241 Tribune, le président du CARPA a eu à relever les difficultés tant sur le plan juridique que technique auxquelles  
242 font face les projets de partenariat public-privé au Cameroun. Il déclare, en substance, qu'au "plan juridique, il  
243 y a, entre autre, le problème du champ d'application du régime des contrats de partenariat, avec notamment le  
244 risque d'interpréter diversement la notion de grande envergure. Il y a également le problème de la multiplicité des  
245 textes avec la coexistence des lois sectorielles dont l'enchevêtrement ne favorise pas toujours des effets de la loi  
246 portant régime des contrats de partenariat au Cameroun. Au plan technique et opérationnel, il y a l'insuffisante  
247 préparation des projets, et à la difficultés à gérer les offres spontanées. Initiés par des privés sans prise en compte  
248 des priorités définies par les administrations sectorielles compétentes 29

## 249 **4 Le cadre de la négociation du financement de l'entreprise: le** 250 **partenariat public-privé autour de la formation profession-** 251 **nelle**

252 Il convient cependant de dire, dès l'abord, que le contrat de partenariat ainsi présenté n'est pas le cadre de  
253 la négociation du financement développé par l'entreprise camerounaise. Celle-ci fait recours à la notion de  
254 partenariat public-privé, mais sans que les données disponibles et rendues publiques n'inclinent à indiquer que la  
255 démarche rentre dans le schéma des phases de passation des contrats de partenariat au Cameroun 30 .

256 Relativement à la formation professionnelle, l'entreprise camerounaise et l'État représenté par le ministère de  
257 l'emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP) ont plutôt opté par la conclusion de cadre de partenariat  
258 de négociation (2.1.1) afin de mettre en place des Centres de formation professionnelle sectoriel (CFPS) (2.1.2) . Il  
259 s'agit d'une approche qui ne va pas à l'encontre de la nouvelle loi sur formation professionnelle au Cameroun dont  
260 la section 2 traite du financement de la formation professionnelle 31 . Sur ce schéma voir <http://www.ppp-cameroun.cm/ppp2017/node/65> (accès le 08 mars 2019) 31 L'article 49 de la loi N°2018/010 du 11 juillet 2018  
261 régissant la formation professionnelle au Cameroun dispose: "(1) L'État assure, en partenariat avec les autres  
262 acteurs de la formation professionnelle, le financement de la formation professionnelle.

263 (2) Les sources de financement de la formation professionnelle proviennent: ? Des dotations budgétaires et  
264 subventions spécifiques; ? Des appuis des collectivités territoriales décentralisées; ? Des ressources propres des  
265 structures de formation, générées par les prestations et frais de formation exigibles; ? Des contributions diverses;  
266 ? De toutes autres ressources affectées par la loi.

267 (3) Les modalités de recouvrement et de gestion des ressources financières prévues à l'alinéa 2 ci-dessus  
268 sont fixées par voie réglementaire. ", [https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/6578loi-n-2018-010-du-](https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/6578loi-n-2018-010-du-11-juillet-2018-regissant-la-formation-professionnelle-au-cameroun)  
269 [11-juillet-2018-regissant-la-formation-professionnelle-au-cameroun](https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/6578loi-n-2018-010-du-11-juillet-2018-regissant-la-formation-professionnelle-au-cameroun) (accès le 08 mars 2019) En date du 19 février  
270 2009, le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP) et le Groupement Inter-patronal  
271 du Cameroun (GICAM) ont eu à signer une convention de partenariat. C'est dans trois (03) documents  
272 cadres de partenariat signé le 31 octobre 2012 entre le MINEFOP et le GICAM qu'il est possible de prendre  
273 connaissance de cette information. Il s'agit d'abord du Cadre de partenariat pour le développement de  
274 la formation professionnelle dans le secteur de l'agroalimentaire 32 , puis du Cadre de partenariat pour le  
275 développement de la formation professionnelle dans le secteur de la maintenance industrielle 33 , et enfin du Cadre  
276 de partenariat pour le 32 Cadre de partenariat dans le secteur de l'agroalimentaire, [https://www.legicam.cm/wp-](https://www.legicam.cm/wp-content/uploads/2017/07/Protocole-de-partenariat-GICAM-MINEFOP-Agro-alimentaire.pdf)  
277 [content/uploads/2017/07/Protocole-de-partenariat-GICAM-MINEFOP-Agro-alimentaire.pdf](https://www.legicam.cm/wp-content/uploads/2017/07/Protocole-de-partenariat-GICAM-MINEFOP-Agro-alimentaire.pdf) (accès le 07 mars  
278 2019) 33 Cadre de partenariat dans le secteur de la maintenance industrielle, [https://www.legicam.cm/wp-](https://www.legicam.cm/wp-content/uploads/2017/07/Protocole-de-partenariat-GICAM-MINEFOP-Maintenance-industrielle-1.pdf)  
279 [content/uploads/2017/07/Protocole-de-partenariat-GICAM-MINEFOP-Maintenance-industrielle-1.pdf](https://www.legicam.cm/wp-content/uploads/2017/07/Protocole-de-partenariat-GICAM-MINEFOP-Maintenance-industrielle-1.pdf) (accès  
280 e07 07 mars 2019) développement de la formation professionnelle dans le secteur du transport et de la logistique  
281 ??? ? Au niveau du préambule, il convient de mentionner "les orientations du Document Stratégique pour la  
282 Croissance et l'Emploi et la politique de développement de la formation professionnelle menée par le MINEFOP  
283 , qui vise notamment à lutter contre le chômage des jeunes et le sousemploi; à développer et valoriser les  
284 ressources humaines de l'entreprise; à créer une dynamique partenariale avec les professionnels en les associant à  
285 la planification et à la gestion de la formation dans le but de renforcer l'adéquation formation-emploi du dispositif  
286 de formation et d'insertion; à adapter le cadre institutionnel et réglementaire des établissements de formation  
287 dans un souci de professionnalisation accrue des activités de formation;

288 . Il convient de souligner que ces actes interviennent bien avant la loi du 11 juillet 2018 régissant la formation  
289 professionnelle au Cameroun. Au sein de ces cadres, la négociation s'articule autour des points ci-après: ?  
290 Prévenir l'informalisation des emplois de l'économie formelle. (2.c) La préoccupation 38 visant à mettre à  
291 niveau l'entreprise camerounaise vise-t-elle, en réalité, à prévenir l'informalisation des emplois et des unités de  
292

#### 4 LE CADRE DE LA NÉGOCIATION DU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE: LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ AUTOUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

---

293 production?; s'agit-il en réalité d'éviter un retour à l'informel ou la tentation de se retrouver avec des situation  
294 d'emploi à l'informel pour des entreprise évoluant déjà dans une économie formelle? Mettre à niveau l'entreprise  
295 camerounaise vise-t-elle donc à prévenir l'informalisation des emplois de l'entreprise évoluant dans l'économie  
296 formelle? Comment la loi camerounaise peut-elle saisir cette opportunité qu'offre la Recommandation n°204  
297 pour la réalisation de l'objectif de prévention? Il s'agit de la question du développement de l'entreprise (2.2.1)  
298 qui devrait aller de paire avec celle de la mise à jours des compétences (2.2.2), à travers ce qui se présente comme  
299 étant la mise à niveau de l'entreprise afin de prévenir l'informalisation des emplois de l'entreprise formelle.  
300 Face, à cette situation surprise, le Cameroun a engagé des négociations avec l'Union Européenne afin d'obtenir  
301 un amendement à la décision de fermeture dans l'objectif de relancer ou de réactiver le soutien par l'Union  
302 Européenne au secteur privé camerounais. À cet effet, le Cameroun a dépêché à Bruxelles un envoyé spécial en  
303 la personne de son ministre en charge des petites et moyennes entreprises (PME). Le compterendu "?.  
304 42 fait par l'ambassade du Cameroun en Belgique 41 Ibidem 42 Cameroon an EU sign CDE Convention  
305 Amendment to relaunch private sector, 20 July 2015, [https://www.cameroon.be/en/news/mission-to-the-eu/626-](https://www.cameroon.be/en/news/mission-to-the-eu/626-signing-of-the-cde-convention-amendment-between-the-eu-and-cameroon)  
306 [signing-of-the-cde-convention-amendment-between-the-eu-and-cameroon](https://www.cameroon.be/en/news/mission-to-the-eu/626-signing-of-the-cde-convention-amendment-between-the-eu-and-cameroon) (accès le 04 février 2019) "On Thursday  
307 the 16th of July 2015, following four days of intense negotiations, an Amendment to the jointly sponsored ACP-EU  
308 Convention for the creation and running of the CDE was signed between Cameroon and the European Union in  
309 Brussels, Belgium (...) Having initially included the CDE-managed projects in its national budgetary allocations  
310 for the previous year, Cameroon was able to obtain an EU accord for the transfer of the unused funds to <sup>1 2 3</sup>

---

<sup>1</sup><https://au.int/en/pressreleases/20181121/african-union-commissionlaunches-first-africa-industrialization-week-promote> (accès le 21 février 2019). L'Agence de presse chinoise Xinhua rend compte de cet événement en langue française, en proposant une traduction du thème en ces termes : "Promouvoir les chaînes de valeur régionales en Afrique : une voie pour accélérer la transformation structurelle, l'industrialisation et la production pharmaceutique en Afrique", 2 Au Cameroun, la notion de chaîne de valeur est déjà évoquée dans des décrets présidentiels d'habilitation en matière financières. Il en est ainsi des décrets pris pour le "financement du Projet d'Infrastructure Agricole et de Développement des Chaînes de Valeurs au Cameroun", Voir Documents, [www.prc.cm](http://www.prc.cm)

<sup>2</sup>© 2020 Global Journals

<sup>3</sup>Cadre juridique des contrats de partenariat au Cameroun, ." [http://www.ppp-cameroun.cm/sites/default/files/field/documents/loiset-textes-dapplication-sur-le-cadre-juridique-des-contrats-departenariat-\\_0.pdf](http://www.ppp-cameroun.cm/sites/default/files/field/documents/loiset-textes-dapplication-sur-le-cadre-juridique-des-contrats-departenariat-_0.pdf) (accès le 06 mars 2019) 29 Cameroon Tribune du 05 mars 2019, disponible en ligne, <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/24479/fr.html/-onbesoin-davoir-projets-dune-plus-grande-dimension-> (accès le 06 mars 2019)

---

quitte à obtenir le rapprochement souhaité face à l'éventualité des financements à octroyer ou octroyés 19 .

Le recours à l'épistémologie renseigne qu'il s'agit d'une préoccupation de transition mettant, côte à côte, des démarches informelles et formelles. Ces financements appellent à effectuer une recherche sur les sources de financement (1), avant d'aborder la négociation du financement de l'entreprise (2).

Au sein de l'État, par la dénomination, la loi des finances peut apparaître de prime abord comme contenant des dispositions en faveur du financement de l'entreprise. Il ne s'agit pas de passer en revue toutes les lois de finances. La recherche se limite aux lois des finances pour les années 2018 et 2019. Il s'agit de dispositions les plus récentes donnant des indications assez fraîches et pertinentes afin de mieux saisir la question de l'entreprise camerounaise face aux financements étrangers. Il en est ainsi pour la loi N°2017/021 du 20 septembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 et de la loi N°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 21 . La loi peut donc apparaître comme un premier élément susceptible de permettre de constater les prévisions de financement de l'entreprise initiatives privées aussi bien à travers la politique industrielle du Gouvernement qu'en mobilisant les stratégies globales et les autres politiques sectorielles pour les mettre au service de cette cause commune. Les nouvelles ambitions industrielles du pays ont été déclinées dans le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI)

. S'il

est évident qu'il s'agit donc d'un Salon international de l'entreprise, de la Petite et Moyenne Entreprise (PME), la question qui en découle d'elle-même se situe au niveau de la nature du partenariat qui serait mis en oeuvre entre

Une première hypothèse est celle d'un événement en préparation par les Institutions Internationales et les États étrangers pour lequel un partenariat est recherché chez l'entreprise les différents acteurs présents. L'intérêt autour de ce partenariat recherché serait au niveau formel et avoué de la mise à disposition des financements au profit de l'entreprise camerounaise pour sa promotion et son développement. La méthodologie déployée par les différents acteurs consiste à développer une argumentation 18 13 La sous-thématique où intervient l'UE concerne la Coopération Cameroun-Union européenne réparti en deux sous-thèmes, à savoir "État des lieux de la mise en oeuvre de l'Accord de Partenariat Économique" et "Le climat des affaires camerounais: Perspectives et opportunités" 14 "Partnering for industrial growth" en lien avec sa nature institutionnelle, 15 "Dialogue entre le Cameroun et la Suisse: formation, entreprise et compétitivité" 16 "Séminaire activités MASHAW au Cameroun" 17 L'ambassadeur d'Algérie au Cameroun intervient sous le thème : "Les opportunités d'affaires en Algérie et au Cameroun et comment asseoir

#### 4 LE CADRE DE LA NÉGOCIATION DU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE: LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ AUTOUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

---

Le décret présidentiel d'habilitation en matière financière est un acte pris par le Président de la République habilitant un ministre en exercice à signer au nom de la République un accord de prêt d'un montant de 5 millions de dollars US, soit environ 3 milliards de francs CFA. Destination du financement : Manangement et de distribution d'eau pour les villes de Buéa, Tiko et Mutengene. MINEPAT Business (DTS), soit environ 16,6 milliards de francs CFA. Financement additionnel Re-search du Projet de renforcement des Capacités du Secteur Minier (PRECASEM) MINEPAT Vol-ume de francs CFA. Financement des projets de développement inscrits dans la XX Convention de crédit-acheteur d'un montant de 140, 065 millions d'euro, soit Is-sue II environ 91,88 milliards de francs CFA. Financement du Projet de renforcement et de stabilisation des réseaux de transport d'électricité de la ville de Douala MINEPAT Ver-sion II Montant du financement Destination du financement Signature Convention de crédit financier d'un montant de 25,578 millions d'euros, soit I Year 2020 environ 16,77 milliards de francs CFA. Financement du Projet de renforcement et de stabilisation des réseaux de transport d'électricité de la ville de Douala MINEPAT Year 2020 Accord de prêt MOURABAHA d'un montant de 68 ( importations du pétrole brut de la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ) B ( 21,860 milliards de francs CFA. Financement partiel du Projet de construction du pont sur le fleuve Logone entre les villes de Yagoua au Cameroun et de Bongor au Tchad MINEPAT Accord de prêt d'un montant de 9 739 000 unités Journal of Man-agement and Business Re-search du Projet de construction du pont sur le fleuve Logone entre les villes de Man-agement and Business Re-search Yagoua au Cameroun et de Bongor au Tchad MINEPAT Accord de prêt d'un Vol-ume XX Is-sue II Ver-sion I Year 2020 montant de 13 millions de dollars US, soit environ 7,8 milliards de francs CFA. Financement partiel du Projet d'électrification rurale, Phase II MINEPAT Accord de crédit d'un montant de 6,6 millions d'euros, correspondant à 8 millions de Business Re-search dollars US, soit environ 4,3 milliards de francs CFA. Financement additionnel Re-search de la troisième phase du Programme National du Développement Participatif (PNDP III) MINEPAT Montant du financement Destination du financement Signature Accord de prêt d'un montant de 5 millions d'euros, soit 3 279 Vol-ume XX Is-sue II Ver-sion I Year 2020 francs CFA. Financement de la construction du Centre de Formation Professionnelle de Nanga Éboko MINEPAT Accord de prêt d'un montant de XX Is-sue II Ver-sion I Year 2020 10 millions de dollars US, soit environ 6 milliards de francs CFA. Financement du Projet d'accroissement des capacités des usines de la Société de Développement du Coton (SODECOTON) MINEPAT Accord de crédit d'un Ver-sion I Year 2020 montant de 20,8 millions d'euros, équivalent à 25,36 millions de dollars US, soit environ 13,6 milliards de francs CFA. Financement additionnel du Projet de Filets Sociaux MINEPAT Accord de crédit d'un montant de 100 millions de I Year 2020 dollars US, équivalent à 80,3 millions d'euros, soit environ 52,7 milliards de francs CFA. Financement du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC) MINEPAT Montant du financement Destination du financement Signature Internationale du Institution étrangère Société générale ( Association Internationale de Développement (IDA) Recourir à l'émission ) B Société Internationale Islamique de Finance-ment du Commerce (ITFC), or-Global Journal-gane spécialisé du Groupe de la Banque Islamique de Développement Banque

---

Le développement (C2D); Contrat de ? Le Protocole Spécifique de Partenariat, qui sera Désendettement et

mars 2019)

36  
Ibi-  
dem

Figure 3:

## 4 LE CADRE DE LA NÉGOCIATION DU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE: LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ AUTOUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

---

2.2. La négociation du financement de l'entreprise pour prévenir l'informalisation de l'emploi de l'économie formelle et la mise à jour des compétences

2.2.1. La question du développement de l'entreprise

camerounaise

Year 2020

Volume XX Issue II Version I

( ) B

Global Journal of Management and Business Research

général, et de l'entreprise en particulier. S'il est ainsi évident que le travailleur est placé

permanente. Déjà, l'Union Européenne (UE) avait mis en place, en direction de certains pays d'Afrique, Caraïbe et Pacifique (ACP), dont le Came

39

Loi portant Code du Travail du 14 août 1992,

<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/WEBTEXT/31629/64868/F92CMR01.htm> (accès le 05 février 2019)

© 2020 Global Journals

Figure 4:

---

YearCentre de développement  
 2020de l'entreprise s'insère dans  
 Yearune dynamique d'ensemble  
 2020d'offensive ou agressive  
 Vol-impliquant le Conseil de  
 umedéveloppement industriel  
 XX et l'Economic Development  
 Is- Corporation. L'encyclopédie  
 sue canadien, qui retrace cette  
 II évolution, situe bien le contexte  
 Ver-du développement de Centre de  
 sion développement de l'entreprise:  
 I "La ville fait appel depuis  
 Vol-longtemps à la pratique de  
 umela promotion agressive. Dès  
 XX 1906, en effet, le Winnipeg  
 Is- Development and Industrial  
 sue Bureau fait la promotion des  
 II industries manufacturières  
 Ver-et du commerce. En  
 sion 1925, il devient l'Industrial  
 I Development Board (Conseil  
 Globalde développement industriel)  
 Jouret exerce ses activités jusqu'à  
 nal la constitution du Centre de  
 of développement de projets  
 Mand'investissem ent public  
 age-processus de maturation  
 mentdes projets d'investissement  
 and publics Premier Ministre, Chef  
 Busidu Gouvernement Suite à  
 nessla notification des plafonds  
 Re- des dépenses annuelles, les  
 searchorganes constitutionnelles,  
 ( les départements Revue  
 ) de la performance Comité  
 B Interministériel d'Examen des  
 ( Programmes (CIEP) suivant  
 ) texte particulier du Premier  
 B ministre ministériels et les  
 Globalités ministériels procèdent  
 Jourà la Conférences budgétaires  
 nal préparation de leur projet de  
 of budget et de leurs Projets  
 Mandé Performance Annuelle  
 age-(PPA), qu'ils transmettent  
 mentpour examen dans le cadre  
 and the institution that will  
 Busihenceforth carry out the  
 ness ongoing CDE-sponsored  
 Re- projects of her fledgeling Small  
 searchand Medium-Sized Notification  
 des infrastructure" Matières  
 du processus d'élaboration

l'entreprise de Winnipeg, en 1979. La vocation de ce centre est d'attirer

#### **4 LE CADRE DE LA NÉGOCIATION DU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE: LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ AUTOUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

---